

ALBÉRON I^{ER}

ÉVÊQUE DE LIÈGE (1)

(1123-1128)

Le 27 mai 1121 (2), mourait saint Frédéric, évêque de Liège et peu de temps après, Alexandre de Juliers posa, pour la seconde fois, sa candidature au trône épiscopal (3); il était surtout soutenu par le comte de Louvain, Godefroid I^{er} le Barbu, qui ne tarda pas à faire réunir le chapitre et procéder à l'élection (4) malgré Frédéric de Schwartzembourg, archevêque de Cologne, métropolitain de l'évêque de Liège, qui avait écrit aux Liégeois de différer la nomination d'un nouvel évêque jusqu'à son arrivée dans la ville (5);

(1) Travail présenté au cours de critique historique fait par M. le professeur Kurth, à l'Université de Liège, année académique 1892-1893.

(2) Les *Gesta abbatum Trudonensium*, ap. Pertz, *Monumenta germaniæ historica*, SS., t. X, p. 302 et Fisen, *Historia Leodiensis*, pars I, p. 221, donnent 6 kal. junii; les *Annales sancti Jacobi minores*, ap. Pertz, *Monumenta germaniæ historica*, SS., t. XVI, p. 632, donnent 5 kal. junii; Gilles d'Orval, *Ibidem*, t. XXV, p. 96, donne le 2 des calendes de juin; cf. la note de Heller, *Ibidem*.

(3) Il avait fait opposition à la politique de Frédéric et on accusa même ses partisans d'avoir fait mourir cet évêque.

(4) *Gesta abbatum Trudonensium*, l. c.; Gilles d'Orval, l. c.; Fisen, *Historia Leodiensis*, pars I, p. 222.

(5) Lettre de Frédéric au clergé de Liège. Delvaux, *Mémoire pour servir à l'histoire ecclésiastique du pays de Liège*, t. II, p. 541; manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Liège.

Alexandre et Godefroid ne tinrent pas compte de cette demande et l'ancien prévôt de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy fut nommé évêque par le chapitre qui était loin d'être au complet : quelques chanoines s'étaient retirés à Eysden, d'autres, comme André de Cuyck, avaient refusé d'assister à cette réunion et même, parmi les présents, il y eut encore beaucoup d'abstentions. Cette élection ne pouvait pas être considérée comme canonique et valable, puisqu'il y manquait la sanction du métropolitain ; Alexandre crut pouvoir s'en passer s'il faisait approuver sa nomination par l'abbé de Saint-Trond, Rodolphe, qui à cette occasion vint à Liège ; mais ce dernier s'y refusa et se retira dans l'abbaye de Saint-Laurent dont l'abbé n'était pas non plus favorable au nouvel élu. N'ayant pas réussi, Alexandre recourut aux bons offices de Godefroid, qui proposa à l'archevêque de Cologne une entrevue à Maestricht ; mais Frédéric n'y vint pas. Les choses ne pouvaient rester dans cet état : aussi les deux partis envoyèrent-ils des députations à l'archevêque Frédéric pour qu'il voulût bien se prononcer ; le métropolitain fixa comme lieu d'entrevue Corneli-Munster où, après une courte discussion, Alexandre de Juliers promit obéissance à son supérieur et, à la demande de ce dernier, retira sa candidature au trône épiscopal de Liège ; une nouvelle élection fut décidée (1).

Dans l'entre-temps, Liège reçut la visite de l'empereur d'Allemagne Henri V, qui, le 26 mars 1122, célébrait les fêtes de Pâques à Aix-la-Chapelle ; de là, il vint à Liège en avril ou en mai ; ce fut alors que les chanoines de l'église Saint-Servais de Maestricht se plaignirent à lui des exactions commises par Goswin, seigneur de Fauquemont. Henri V chargea Godefroid

(1) *Gesta abbatum Trudonensium*, ap. Pertz, *Monumenta germaniæ historica*, SS., t. X, pp. 302-304. Ces faits, auxquels fut mêlé l'abbé de Saint-Trond, sont racontés dans cette chronique avec beaucoup de détails.

le Barbu de le mettre à la raison et son château fut détruit (1).

Enfin, en 1123, après un interrègne de deux ans, le chapitre cathédral nomma évêque de Liège, Albéron, chanoine primicier de l'église Saint-Etienne de Metz (2).

Albéron était fils de Henri II, comte de Louvain et d'Adèle de Thuringe; il avait pour frères : Henri III le Jeune, qui fut comte de Louvain (1078-1096) et Godefroid I^{er} le Barbu, qui, d'abord comte de Louvain, devint duc de Basse Lorraine et marquis d'Anvers (3); né de famille princière, Albéron se consacra tout jeune à l'état ecclésiastique et il ne tarda guère à être élevé à la plus haute dignité du chapitre de l'église

(1) D'après Anselme, *Continuatio chronographiæ Sigeberti Gemblacensis*, ap. Pertz, *Monumenta germaniæ historica*, SS., t. VI, p. 378, le château de Fauquemont fut détruit entre le 26 mars et le 23 septembre 1122; mais il ne mentionne pas l'intervention d'Albéron, qui ne fut d'ailleurs élu évêque que l'année suivante; il n'est donc pour rien dans la destruction de ce nid de brigands, comme le disent Fisen, *op. cit.*, p. 223: « quod quidem Alberoni datum a Cæsare » et de Ram, *Albéron I^{er}*, dans la *Revue catholique* du 15 mars 1854, p. 4 et dans la *Biographie nationale*, t. I, col. 179. Nous ne parlerons pas de Jean d'Outremeuse qui place la nomination d'Albéron en 1118.

(2) Les sources les plus anciennes ne sont pas d'accord sur la date de la nomination d'Albéron I^{er} au trône épiscopal : les *Annales sancti Jacobi minores* (Pertz, *Monumenta germaniæ historica*, SS., t. XVI, p. 632) donnent 1122, tandis que Anselme (*Ibidem*, t. VI, p. 378), les *Annales Laubienses* et les *Annales Fossenses* (*Ibidem*, t. IV, pp. 22 et 30) donnent 1123. Deux chartes nous renseignent plus exactement : l'une du 2 août 1123, à laquelle l'évêque Albéron est témoin (Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 171); l'autre du 30 mars 1125 émanant d'Albéron et donnée « anno episcopatus domni Adelberonis secundo » qui prouve que la première année de son épiscopat ne peut avoir commencé qu'après le 30 mars 1123 (*Regeste*, n° 8; L. Lahaye, *Etude sur l'abbaye de Waulsort*, dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. V, p. 454). M. Daris (*Histoire de la principauté de Liège jusqu'au XIII^e siècle*, p. 477) se basant sur un texte à nous inconnu, dit qu'Albéron aurait reçu la consécration épiscopale de l'archevêque de Cologne, avant le 19 mai 1123.

(3) Voir ci-après l'épithaphe de cet évêque.

Saint-Etienne de Metz, celle de chanoine primicier (1).

Nommé à l'évêché de Liège, ayant reçu de l'empereur les insignes du pouvoir temporel et consacré, à Cologne, par l'archevêque Frédéric de Schwartzembourg, son métropolitain (2), Albéron I^{er} s'attacha à faire renaître dans son diocèse la paix et la concorde troublées sous l'épiscopat d'Otbert par la querelle des investitures et pendant l'interrègne par les intrigues d'Alexandre de Juliers. Presque chaque année de son épiscopat, il tint un synode ou réunion générale de tout le clergé du diocèse et des nobles de la principauté; ces synodes avaient pour but de ranimer la foi de tous et de mettre en communication plus directe le chef spirituel du diocèse avec ses ouailles. Ces réunions, peu fréquentes sous Otbert et Frédéric, se tinrent sous Albéron I^{er} à Liège, en 1124, 1125, 1126 et 1127. Les établissements ecclésiastiques en profitèrent pour y faire approuver leurs dotations et les garantir ainsi contre les déprédations des grands; c'est là aussi que nous voyons Albéron confirmer la donation de Fouron à l'abbaye de Munster (3); les donations de Godefroid à l'abbaye de Floreffe (4); la donation de Bertrée à l'abbaye de Cluny (5); celle de Petit-Avernas à l'abbaye de Saint-Laurent (6); celle de Sart-les-Moines à l'abbaye

(1) Le primicier devait diriger le jeune clergé dans le chant, la discipline et la science ecclésiastiques; pendant la vacance du siège épiscopal, il prenait part à l'administration du diocèse avec l'archidiacre et l'archiprêtre. Albéron occupait déjà ces fonctions en 1075. *Gallia Christiana*, t. XIII, pars II, col. 402.

(2) *Gesta abbatum Trudonensium*, liber XI, 12, ap. Pertz, *Monumenta germaniæ historica*, t. X, p. 304.

(3) *Regeste*, n° 3.

(4) *Ibidem*, n° 4.

(5) *Ibidem*, n° 6. Sainte-Marie de Bertrée fut un des cinq prieurés possédés par l'abbaye de Cluny dans l'ancien diocèse de Liège. Voir notre *Etude sur le prieuré de Saint-Séverin-en-Condroy*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. IV, p. 165. Albéron demanda par deux lettres à l'abbé de Cluny d'envoyer à Bertrée des moines de son monastère. *Regeste*, nos 21 et 25; *Documents*, nos 8 et 9.

(6) *Ibidem*, n° 7, cf. aussi n° 14.

de Liessies (1) ; les chartes de fondation de l'abbaye de Solières (2) et du prieuré de Géronsart (3). Ces synodes produisirent l'effet voulu et la paix reflorissait dans le diocèse de Liège ; le règne d'Albéron I^{er} fut un des plus beaux et des plus tranquilles.

Albéron s'attacha aussi à exciter la dévotion des fidèles et à multiplier les établissements religieux : vers 1121, saint Norbert, fondateur de l'ordre des Prémontrés, passa par Namur ; le comte Godefroid touché de sa piété, lui donna son château de Floreffe pour y fonder un monastère (4). Au synode tenu à Liège, le 20 mai 1124 et les jours suivants, Albéron approuve de nouvelles donations faites à l'abbaye de Floreffe par le comte de Namur (5) et accorde des privilèges à ce monastère : il exempte leur église de tout droit et de toute exigence de la part de l'évêque, de l'archidiacre et du doyen, ne se réservant que l'ordination des frères, leur sujétion filiale et la bénédiction de l'abbé nommé par une élection libre et canonique des religieux ; de plus, la cure de Floreffe sera à la collation de l'abbé. C'est sans doute de cette abbaye que vinrent les Prémontrés qui furent placés par Albéron lui-même dans la nouvelle abbaye de Cornillon lez-Liège (6), là où l'évêque Otbert avait construit un oratoire dédié

(1) *Regeste*, n° 12 ; Dom U. Berlière, *L'ancien prieuré de Sart-les-Moines, à Gosselies*, dans les *Documents de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. XVII, p. 291.

(2) *Regeste*, n° 23.

(3) *Ibidem*, n° 24.

(4) Cette donation fait l'objet d'une charte de Godefroid, en date du 27 novembre 1121. Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 194.

(5) *Regeste*, n° 4 ; Barbier, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, t. I, p. 22. Le pape Honorius confirma aussi à l'abbaye des privilèges par une bulle du 4 novembre 1128. Hugo, *Annales præmonstratenses*, t. I, preuves, p. 211.

(6) *Regeste*, n° 5 ; Daris, *Notice historique sur l'abbaye de Beau-repart à Liège*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IX, p. 331.

aux douze apôtres ; Albéron dota cette nouvelle maison d'immunités, et en même temps, des donations importantes furent faites par Oudelin de Villers, son épouse Hedelinde, par le prêtre Bonon et par Lambert de Meuse.

Deux ans plus tard, dans le synode de 1126, Albéron voulant témoigner sa dévotion à la bienheureuse Marie-Madeleine, à laquelle il s'efforçait d'exciter les fidèles de son diocèse, confirme la fondation de l'église que le prêtre Bovon a bâtie sous son invocation, près de Maestricht, à Castert, où l'évêque lui avait concédé deux bonniers de terre à cet effet ; il confirme en outre les premières acquisitions faites par Bovon, qui pourra fonder près de cette église un monastère et un hospice (1). Dans un des synodes précédents, Albéron avait ordonné au clergé et au peuple du diocèse de Liège de célébrer solennellement la fête de la bienheureuse Marie-Madeleine (2). Quatre ans plus tard, sous l'évêque Alexandre de Juliers, Bovon céda au couvent de Neufmoustier, près de Huy, l'église qu'il avait construite à Castert et il se mit sous l'obédience des chanoines de la collégiale de Saint-Jean (3).

La même année, 1126, Albéron I^{er} confirme la donation faite par Godefroid de Bouillon à l'abbaye de Saint-Hubert de l'église de Saint-Pierre près Bouillon et règle en même temps l'administration de ce nouvel établissement (4) ; par une autre charte, datée aussi de 1126, il confirme à cette abbaye la possession de l'église

(1) *Regeste*, n° 18 ; *Documents*, n° 7 ; Gilles d'Orval donne Lozo ; le *Cartulaire de Sainte-Croix* (chronique de Mathias de Lewis), fol. 7 v°, Bozo ; Fisen, p. 225, Boso ; la charte originale porte Bovo.

(2) Gilles d'Orval, *Gesta episcoporum Leodiensium*, liber III, § 22.

(3) Charte d'Alexandre datée de 1130 ; copie dans Van den Berch, fol. 69, manuscrit n° 188 de la Bibliothèque de l'Université de Liège. Cette charte nous apprend que l'église était située « supra fluvium Mosam » in insula in loco qui appellatur ad Castra, in prospectu Trajectensis » oppidi. »

(4) *Regeste*, n° 16 ; *Documents*, n° 5.

de Jehonville, près de Paliseul, qu'il lui avait donnée trois ans auparavant (1).

Sur la colline appelée aujourd'hui Saint-Gilles, près de Liège, existaient un prieuré ou un ermitage et une chapelle occupés par des frères ; Albéron les remplaça par des chanoines réguliers, convertit le prieuré en abbaye, agrandit les bâtiments et augmenta les ressources de la maison en leur donnant le patronat de l'église de Bechtem et fort probablement les églises de Rechain et de Héron (2) ; l'ancienne chapelle fut démolie, une église fut bâtie sur le même emplacement et consacrée le 29 septembre 1127 par l'évêque lui-même (3) ; le chanoine Pierre, de la collégiale Saint-Pierre, fut placé à la tête de cette nouvelle congrégation.

Ce fut de Flône et non de Saint-Gilles (4), qu'Albéron tira, vers 1127 (5), quelques chanoines pour fonder un nouveau monastère à Géronsart lez-Namur, auxquels il donna quelques fonds de son domaine pour subvenir à leur entretien ; cette fondation par Albéron I^{er}

(1) *Regeste*, n° 17 ; *Documents*, n° 6.

(2) L'abbaye de Saint-Gilles avait la propriété de ces deux églises ; l'acte de donation étant perdu, on peut conjecturer que cette possession remonte à l'époque d'Albéron I^{er}.

(3) *Gallia Christiana*, t. III, col. 1009 ; S. J. Abry, *Recueil des révérends et nobles seigneurs abbés du célèbre monastère de Saint-Gilles*, publié par E. Poswick, dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XI, p. 171. Ces deux ouvrages ne sont pas d'accord pour la date de la consécration de l'église ; la *Gallia Christiana* donne le 30 décembre 1126 ; nous suivons de préférence Abry, qui a vu les archives de l'abbaye.

(4) Cela résulte d'une charte datée de 1140, donnée par Albéron II, très inexactement publiée par Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 371, où il faut lire : « *Geroldi quoque Sartum*, » au lieu de « *Deroldi quoque Lardum* » qui est incompréhensible. Cf. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. XXIII, p. 305 ; Dom U. Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 132 ; Barbier, *Histoire du monastère de Géronsart*, p. 6.

(5) Galliot, *Histoire de Namur*, t. IV, p. 286 et *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. IV, p. 462, indiquent erronément 1130 comme date de la fondation de Géronsart.

nous est certifiée par une charte de son successeur, Alexandre de Juliers (1).

Liège, qui avait déjà eu, en 1122, la visite de l'empereur Henri V, le reçut encore dans ses murs en 1125 ; il y célébra les fêtes de Pâques, le 29 mars, ainsi que nous l'apprennent deux chartes datées du 31 mars ; toute la noblesse du pays se trouvait en cette ville pour le voir (2). Peu après, il se rendit à Aix-la-Chapelle où il tomba malade, puis se sentant mieux, il se dirigea vers Utrecht, où il mourut le 23 mai. Il est fort probable qu'Albéron prit part, trois mois plus tard, à l'élection qui éleva au trône impérial Lothaire, duc de Saxe. L'année suivante, en 1126, vers le mois de juin, Albéron I^{er} est à Mayence parmi les témoins à une charte donnée par Lothaire III en faveur du chapitre Saint-Servais de Maestricht (3).

Les moines de Waulsort ayant appris que l'empereur Henri devait venir à Liège, avaient résolu de lui demander justice contre le comte Lambert de Montaigu qui élevait des prétentions sur les possessions de l'abbaye à Anthisnes. L'affaire ne fut pas portée devant l'empereur, parce que un arrangement intervint qui fut sanctionné par l'évêque Albéron I^{er} (4). Un différend s'était aussi élevé entre le prévôt de la collégiale Saint-Jean de Liège et Lambert, avoué de Diepenbeeke, concernant certains droits que ce dernier prétendait avoir au village de Goyer ; à l'intervention d'Albéron, un accord fut conclu qui termina toute discussion (5). La même année, 1125, Albéron confirme quatre donations : celle de Sart-les-Moines faite par Pétronille à l'abbaye de Liessies (6) ; une autre, faite par le cha-

(1) *Regeste*, n° 24.

(2) *Ibidem*, nos 9 et 10.

(3) *Ibidem*, n° 19 ; Stumpf, *Die Reichskanzler*, t. II, p. 276, croit que cette charte fut donnée pendant le mois de juin.

(4) L. Lahaye, *Etude sur l'abbaye de Waulsort*, p. 49 ; *Regeste*, n° 8.

(5) *Regeste*, n° 11 ; *Documents*, n° 1.

(6) *Ibidem*, n° 12.

noine Suger à l'église de Huy (1); la troisième, faite par Gérard de Jemeppe à l'abbaye de Saint-Laurent (2), la quatrième faite par Walter de Trognée à l'église de Saint-Pierre à Incourt (3). Au synode de 1127, Lambert et Arnould de Beaufort donnèrent à l'évêque de Liège, deux bonniers de terre et d'autres biens pour fonder un oratoire et un monastère en l'honneur de Notre-Dame et de Saint-Jean à Ben, près de Huy, établissement qui prit plus tard le nom d'abbaye de Solières; ces biens furent exemptés de tout cens et de tout plaïd (4).

Avant son départ pour la Terre-Sainte, Godefroid de Bouillon avait engagé à l'évêché de Liège sa seigneurie de Bouillon, en se réservant le droit de rachat pour lui et pour trois de ses héritiers. Comme, dans le délai fixé, le rachat n'avait pas eu lieu, la seigneurie de Bouillon devint propriété de l'évêché de Liège et Raynald de Montigny, alors archevêque de Reims et duquel dépendait Bouillon, fit demander à Albéron son hommage pour ce fief. Après bien des pourparlers, un accord fut conclu : l'archevêque cède à Albéron et à ses successeurs la directe de son église sur la seigneurie de Bouillon, mais en se réservant à lui-même et à ses successeurs dans l'église de Reims la haute justice et le service militaire; cette chartre donnée à Reims l'an 1127, prescrivait à l'évêque de Liège d'envoyer à l'archevêque en cas de guerre trois cents chevaliers, à condition d'être averti quarante jours à l'avance. Comme l'évêque Albéron ne pouvait aller sanctionner lui-même cet arrangement et prêter l'hommage, il y envoya huit nobles dont quatre de Bouillon (5). Les Liégeois reprochèrent à leur évêque de ne

(1) *Regeste*, n° 13; *Documents*, n° 2.

(2) *Ibidem*, n° 14; *Documents*, n° 3.

(3) *Ibidem*, n° 15; *Documents*, n° 4.

(4) *Ibidem*, n° 23.

(5) *Ibidem*, n° 22; Chapeville, *Historia episcoporum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium*, t. II, p. 100, dit erronément qu'il s'agit ici d'Albéron II qui eut aussi des démêlés à cause de Bouillon.

pas avoir assez défendu ses droits vis-à-vis des prétentions de l'archevêque; c'est le seul acte d'Albéron qui n'ait pas été loué par tous.

Pendant le règne d'Albéron I^{er}, outre les établissements fondés par lui, nous voyons naître le couvent de Beaufays, fondé par Henri, évêque de Verdun (1); l'abbaye de Vlierbeek, fondée par Godefroid, duc de Brabant (2); l'abbaye du Mont-Saint-Guibert, fondée par le même prince (3); d'autre part, l'abbaye de Saint-Trond reçut un agrandissement par une donation d'Etienne, évêque de Metz (4).

C'est aussi sous son épiscopat et par lui que furent bâties à Liège deux nouvelles églises: l'une, en l'honneur de sainte Aldegonde, près de Saint-Denis; l'autre, construite dans les cloîtres de la collégiale Saint-Pierre et dédiée à saint Clément et saint Trond (5). Un fait rapporté par Jean d'Outremeuse montre bien la charité d'Albéron I^{er}: ayant recueilli un héritage, il le partagea entre les églises pauvres de son diocèse et de plus, il fit des donations à la collégiale Saint-Barthélemy (6). C'est ce même chroniqueur, quelquefois très fantaisiste, qui attribue à Albéron I^{er} l'abolition du droit de mainmorte dans le diocèse de Liège, droit dont il ne connaît plus ni l'origine, ni la signification. Le récit qu'il fait à ce propos est une légende qu'il a extraite des *Gesta episcoporum Leodiensium abbreviata* (7); les sources

(1) Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 816.

(2) Molanus, *Rerum Lovaniensium libri XIV*, t. I, p. 183.

(3) *Regeste*, n° 2.

(4) Piot, *Cartulaire de Saint-Trond*, t. I, p. 40.

(5) Fisen, *Historia Leodiensis*, pars I, p. 224; l'église Sainte-Aldegonde fut construite en face des maisons vicariales actuelles de Saint-Denis, le chœur était adossé à la sacristie existante maintenant. La fondation de ces deux églises eut lieu vers 1125, bien que certaines sources indiquent l'évêque Othbert comme fondateur de la seconde, dédiée à saint Clément. Gobert, *Les rues de Liège*, s. v. Aldegonde et Clément.

(6) Jean d'Outremeuse, *Ly mireur des histors*, t. IV, p. 334. Ce chroniqueur place ce fait en 1122.

(7) Pertz, *Monumenta germaniæ historica*, SS., t. XXV, p. 131.

historiques à peu près contemporaines n'en disent mot ; à cette époque, le droit de main-morte n'existait plus depuis longtemps dans le diocèse de Liège.

Malheureusement pour l'église de Liège, ce saint évêque qui durant son épiscopat ne chercha qu'à faire le bien et à exciter ses fidèles à la pratique de la vie chrétienne, mourut après cinq ans de règne, l'an 1128, le jour de la circoncision de Notre-Seigneur (1^{er} janvier) (1) ; il fut enseveli devant le maître-autel de l'église Saint-Gilles qu'il avait bâtie lui-même et où il s'était réservé une place pour sa sépulture. Sur son tombeau se trouvait cette inscription :

D. O. M.

Et memoriae domni Alberonis, huius nominis primi, episcopi et principis Leodiensis, Heinrici II comitis Lovanii et Odiliae (2) Lantgravii Thuringiae sororis, filii, huius abbatiæ sancti Ægidii primorii fundatoris. Obiit anno domini MCXXVIII (3) calendis

(1) L'obituaire de l'église Saint-Lambert (cité par Chapeville, t. II, p. 68) et Gilles d'Orval, liv. III, § 22, donnent le 1^{er} janvier 1128 ; les *Annales Laubienses* (Pertz, *Monumenta germaniæ historica*, SS., t. IV, p. 22), les *Annales Fossenses* (*Ibidem*, t. IV, p. 30), les *Annales Rodenses* (*Ibidem*, t. XVI, p. 707) donnent 1128 ; l'épithaphe renseigne la même année, mais l'indication du jour est fautive : c'est « calendis januarii » qu'il faut lire et non « februaryii. » Quelques auteurs ont cru, d'après ces données, qu'Albéron mourut le 1^{er} janvier 1129, nouveau style (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 138 ; de Theux, *Le chapitre Saint-Lambert à Liège*, t. I, p. 126 ; de Ram, *Albéron I^{er}*, dans la *Revue catholique*, 15 mars 1854 et dans la *Biographie nationale*, t. I, col. 182 ; Thimister, *Nécrologe du clergé du diocèse de Liège*, p. 13). Il n'en est cependant pas ainsi, puisque son successeur Alexandre est déjà cité comme témoin à une charte du 13 juin 1128 (Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 197) et que le 7 novembre 1128, le pape Honorius lui adresse une bulle dans laquelle il se plaint des usages du clergé de Liège (d'Achéry, *Spicilegium*, t. XII, p. 158). Cf. Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. III, p. 18. S'il faut en croire les calculs de de Ram, Albéron mourut âgé de 70 ans environ.

(2) Lire : *Adeliae*.

(3) de Theux, *Le chapitre Saint-Lambert à Liège*, t. I, p. 162, écrit : « MIXX, VIII calendis februaryii, » ce qui ne peut être exact.

februarii (1). Dominus Johannes de Nollet abbas optimi patroni monumentum anno MDLXVIII. igne corruptum (2) hoc novo restauravit anno MDCXLVI. mensis februarii die XXIV (3).

Tous les écrivains contemporains sont d'accord pour louer ce prince-évêque qui fit tant de bien à l'église de Liège et qui rétablit dans tout le diocèse la paix troublée avant sa nomination ; aussi l'auteur des *Gesta abbatum Trudonensium* l'appelle-t-il « vir simplex et rectus, lenis, pudicus, sine avaritia, bonis moribus, nobilior nobilibus » et Gilles d'Orval ajoute : « vir summæ auctoritatis et innocentiae » ; les auteurs postérieurs ne donnent pas une appréciation différente ; il fut mis, par les historiens ecclésiastiques liégeois, au nombre des Bienheureux et sa fête se célébrait le 1^{er} janvier (4). Le jugeant d'après les actes de son règne, nous ne pouvons que le louer d'avoir fait goûter à son peuple les bienfaits de la paix et protégé par sa vigilance continuelle l'église de Liège dont il fut le chef.

(1) Lire : *Januarii*.

(2) L'église de Saint-Gilles fut brûlée, le 5 novembre 1568, par les troupes du prince d'Orange : « Item ont trouvé bonne partie de la maison et monastère de Saint-Giel en Publemont, de l'ordre de Saint-Augustin, avoir esté bruslée, gastée et ruinée..... » *Estime des dommages faits au pays par l'armée du prince d'Orange en l'an 1568* ; *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XII, p. 321.

(3) *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, 1724, t. II, p. 193 ; de Ram, *Le Bienheureux Albéron I^{er}*, dans la *Revue catholique* du 15 mars 1854, pp. 1 à 8 et dans la *Biographie nationale*, t. I, s. v. Albéron I^{er} ; de Theux, *Le chapitre Saint-Lambert à Liège*, t. I, p. 126.

(4) Fisen, *Flores ecclesiæ Leodiensis*, p. 31 ; sa vie ne se trouve pas dans la collection des *Acta Sanctorum* des Bollandistes, mais t. I, janvier, p. 1, *inter premissos*, il est dit : « Albero I, episcopus Leodiensis, » *Beatus appellatur in kalendario Sanctorum ditionis Leodiensis* : et » *fuit vir pius, innocens, sanctus..... verum publicam aliquam venerationem ei exhibitam, nusquam legimus.* »

REGESTES D'ALBÉRON I^{ER}

ÉVÊQUE DE LIÈGE

(1123-1128)

1. 1123, 2 août. — *Maestricht*.

Charte par laquelle le roi Henri récompense la fidélité des habitants de Deventer en leur accordant certains droits. Albéron est témoin.

Lindeborn, *Historia episcopatus Daven-
triensis*, p. 176. — Bondam, *Charterbæk der
hertogen van Gelderland*, p. 171. — Wauters,
*Table chronologique des chartes et diplômes
imprimés de Belgique*, t. II, p. 120 (analyse).

2. 1123, après le 2 août. — *Gembloux* (?).

Godefroid, comte de Louvain, rappelle la fondation d'une nouvelle église à Mont-Saint-Guibert et donne certains droits aux habitants de ce lieu, du consentement de l'évêque Albéron.

Gesta abbatum Gemblacensium, Pertz, *Mo-
numenta germaniæ historica*, t. VIII, p. 552.
— Molanus, *Rerum Lovaniensium libri XIV*,
t. I, p. 60. — Miræus et Foppens, *Opera diplo-
matica*, t. I, p. 172. — Miræus, *Notitia eccle-
siarum Belgii*, p. 316. — Le Roy, *Topogra-
phia Gallo-Brabantiæ*, p. 119. — Migne, *Sige-*

berti gemblacensis opera, col. 645. — Wauters, *Table chronologique*, t. II, p. 121 et t. VII, p. 211 (analyse).

3. 1124, 19 mai. — Liège.

Albéron confirme la donation de Fouron faite par le comte Conrad de Luxembourg à l'abbaye de Munster de l'ordre de Saint-Benoît ; cette charte est donnée à Folmare, premier abbé de ce monastère.

Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. III, preuves, p. LII. — Du Chesne, *Histoire des maisons de Luxembourg et de Limbourg*, p. 33. — Wauters, *Table chronologique des diplômes imprimés de Belgique*, t. II, p. 128 (analyse).

4. 1124, 20 mai. — Liège.

Albéron approuve les donations faites à l'abbaye de Floreffe par Godefroid, comte de Namur ; il exempte leur église de tout droit et de toute exigence de la part de l'évêque, de l'archidiacre et du doyen, ne se réservant que l'ordination des frères, leur sujétion filiale et la bénédiction de l'abbé ; les moines disposeront de la cure de Floreffe.

Hugo, *Annales ordinis præmonstratensis*, t. I, probationes, col. LI. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 359. — Galliot, *Histoire de Namur*, t. V, p. 313. — Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. IV, preuves, p. II. — Wauters, *Table chronologique*, t. II, p. 128 (analyse).

5. 1124, vers le 20 mai. — Liège.

Albéron confirme la fondation, au mont Cornillon, près de Liège, de l'église des Saints-Apôtres qu'il dote d'immunités.

Copie dans le *Cartulaire de l'abbaye de Beaurepart*, fol. 47, au Séminaire épiscopal de Liège. — Hugo, *Annales ordinis præmonstratensis*, t. I, probationes, col. CCLXXIII. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IX, p. 332. — Hartzheim, *Concilia Germaniæ*, t. III, p. 775. — Wauters, *Table chronologique*, t. II, p. 128 et t. VII, p. 213 (analyse).

6. 1124, mai (?). — Liège.

Albéron approuve la donation de l'église de Bertrée et de ses dépendances faite par Walter de Trognée à l'abbaye de Cluny pour la fondation d'un monastère; Walter se réserve la moitié de la dîme et donne à la nouvelle abbaye son frère Godeschalk, comme avoué.

Copie prise sur l'original, *Archives de Cluny*, nos 51-147, à la Bibliothèque nationale de Paris. — Bernard et Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. V, p. 332. — *Gallia Christiana*, t. III, instrumenta, col. 169. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 325. — Marrier et Du Chesne, *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 1387. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XII, p. 23. — Fisen, *Historia ecclesiæ Leodiensis*, pars I, p. 223. — Wauters, *Table chronologique*, t. II, p. 127 et t. VII, p. 213 (analyse).

7. 1124, mai (?). — Liège.

Albéron confirme la donation faite par Walter de Trognée à l'abbaye de Saint-Laurent de Liège, de ses biens de Petit-Avernas près de Steps : l'évêque de Liège aura l'avouerie de ces biens et Walter s'en réserve l'usufruit.

Copie dans le *Liber Chartarum Sancti Laurentii*, t. I, fol. IX, au Séminaire épiscopal de Liège. — Miræus et Foppens, *Opera diploma-*

tica, t. I, p. 276. — Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 322. — Lünig, *Spicilegium ecclesiasticum*, t. II, p. 499. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XII, p. 21. — *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. II, p. 192 (analyse). — Galliot, *Histoire de Namur*, t. V, p. 393 (incomplète). — Wauters, *Table chronologique*, t. II, p. 127 et t. VII, p. 213 (analyse).

8. 1125, 30 mars. — Liège.

Albéron constate que le comte Lambert de Montaigu se désiste des prétentions qu'il élevait sur les possessions de l'abbaye de Waulsort, situées à Anthisnes.

Copie dans un *manuscrit du XVI^e siècle*, au Séminaire épiscopal de Namur. — *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. V, p. 454.

9. 1125, 31 mars. — Liège.

Charte par laquelle l'empereur Henri confirme les donations faites à l'abbaye de Saint-Jacques par Tiebauld de Foron et Guda son épouse. Albéron est témoin.

Bulletin de la Commission royale d'histoire, 1^{re} série, t. IX, p. 105. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 125. — Wolters, *Codex Lossensis*, p. 37. — Stumpf, *Die Reichskanzler*, t. II, p. 273 (analyse). — Wauters, *Table chronologique*, t. II, p. 130 (analyse).

10. 1125, 31 mars. — Liège.

Charte par laquelle l'empereur Henri confirme les donations faites à l'abbaye de Saint-Jacques à Liège par une dame noble nommée Guda. Albéron est témoin.

Original sur parchemin aux archives de l'Etat à Liège, *Chartes de Saint-Jacques*. — Copie dans Vanden Berch, fol. 68, *Manuscrit n° 188* de la Bibliothèque de l'Université de Liège. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 124. — Stumpf, *Die Reichskanzler*, t. II, p. 273 (analyse). — *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. IX, p. 27 (analyse).

11. 1125, après le 30 mars.

Albéron tranche un différend qui s'était élevé entre Almannus, prévôt de la collégiale Saint-Jean et Lambert, avoué de Diepenbeek, à propos d'un droit que ce dernier prétendait lever à Goyer.

Original sur parchemin aux archives de l'Etat à Liège, *Chartes de Saint-Jean*. — Voir ci-après, *Documents*, n° 1.

12. 1125. — Liège.

Albéron confirme la donation d'Aveleinsart, depuis Sart-les-Moines, à Gosselies, donation faite par Pétronille, femme de Rodolphe de Vieuville, à l'abbaye de Liessies pour y fonder un monastère.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur*, etc., t. VII, p. 434. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 327. — Wauters, *Table chronologique*, t. II, p. 134 (analyse).

13. 1125, après le 30 mars. — Huy.

Albéron confirme la donation faite à l'autel Sainte-Marie dans l'église de Huy, par Suger, chanoine de cette église.

Original sur parchemin aux archives de l'Etat à Liège, *Chartes de Neufmoustier*. — Voir ci-après, *Documents*, n° 2.

14. 1125. — Liège.

Albéron confirme la donation faite à l'abbaye de Saint-Laurent, par Gérard de Jemeppe, sa femme, son frère et son neveu.

Copie dans le *Liber Chartarum Sancti Laurentii*, t. I, fol. IX v^o, au Séminaire épiscopal de Liège. — *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. II, p. 217 (analyse). — Voir ci-après, *Documents*, n^o 3.

15. 1125.

Albéron I^{er} confirme la donation faite par Walter de Trognée à l'église de Saint-Pierre à Incourt.

Copie dans le *Cartulaire de l'abbaye d'Alne*, fol. 179, d'après un vidimus de 1243, aux archives de l'Etat à Mons. — Devillers, *Description analytique de cartulaires et de chartiers*, t. I, p. 128 (analyse). — Voir ci-après, n^o 4.

16. 1126, avant le 13 septembre.

Albéron confirme la donation faite à l'abbaye de Saint-Hubert, par Godefroid de Bouillon, du prieuré de Saint-Pierre et de l'église de Sensenruth ; il en règle l'administration.

Original aux archives de l'Etat à Arlon, *Chartes de Saint-Hubert*. — Voir ci-après, *Documents*, n^o 5.

17. 1126. — Liège.

Albéron confirme à l'abbaye de Saint-Hubert la possession de l'église de Jehonville près de Paliseul, donnée par lui.

Original aux archives de l'Etat à Arlon, *Chartes de Saint-Hubert*. — Voir ci-après, *Documents*, n^o 6.

18. 1126. — Liège (?).

Albéron I^{er} confirme la fondation de l'église de Sainte-Marie-Madeleine, bâtie par Bovon à Castert, près de Maestricht, où l'évêque lui avait concédé deux bonniers de terre à cet effet; il confirme aussi les premières acquisitions de Bovon : un manse au bord de la Meuse et un bonnier de terre.

Original sur parchemin aux archives de l'Etat à Liège, *Chartes de Saint-Jacques*. — Copie dans Vanden Berch, fol. 74, *Manuscrit n° 188* de la Bibliothèque de l'Université de Liège. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. IX, p. 27 (analyse). — Voir ci-après, *Documents*, n° 7.

19. 1126. — Mayence.

Lothaire III, roi des Romains, échange l'alleu de Monesheim appartenant au chapitre Saint-Servais de Maestricht, contre le village de Gûls sur Moselle, près de Coblençe; Albéron est témoin.

Copie dans le *Cartulaire de Saint-Servais à Maestricht*, fol. 6. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. IX, p. 17. — Stumpf, *Die Reichskanzler*, t. II, p. 276, n° 3233 (analyse).

20. 1126. — Utrecht.

Godebald, évêque d'Utrecht, rend à l'église d'Utrecht un marais près d'Amerongen, Doorn et Coten, avec dîmes, cens et justice. Albéron est témoin.

Copie dans le *Liber donationum* de l'église d'Utrecht, n° 88. — Muller, *Het oudste Cartularium van het Sticht Utrecht*, p. 136.

21. 1124-1127. — Liège (?).

Lettre d'Albéron I^{er} à l'abbé de Cluny, pour lui demander d'envoyer à Bertrée des moines du monastère de Cluny.

Original à la Bibliothèque nationale de Paris, *Chartes de Cluny*, n° 234. — Bernard et Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. V, p. 337, n° 3977. — Voir ci-après, *Documents*, n° 8.

22. 1127. — Reims.

Rainald, archevêque de Reims, donne en fief à l'évêché de Liège les biens que son église possédait à Bouillon.

Copie dans le *Liber Chartarum ecclesie Leodiensis*, n° 35, fol. 84 v^o, aux archives de l'Etat à Liège. — Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. I, p. 56. — Chapeville, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. II, p. 100. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 682. — Lünig, *Spicilegium ecclesiasticum*, t. II, p. 500. — Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. II, p. 294. — *Gallia Christiana*, t. X, p. 38. — Wauters, *Table chronologique*, t. II, p. 142 et t. VII, p. 217 (analyse).

23. 1127.

Lambert et Arnulphe de Beaufort donnent à l'évêque de Liège, Albéron I^{er}, deux bonniers de terre et d'autres biens pour fonder un oratoire en l'honneur de la Sainte Vierge Marie et de saint Jean dans leur héritage de Ben, à Gives.

Goethals, *Histoire généalogique de la maison de Beaufort-Spontin*, p. 13. — Stéphani, *Mémoire pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège*, t. I, p. 51. — *Annales du Cercle*

hutois des sciences et beaux-arts, 1881, p. 67.
— Wauters, *Table chronologique*, t. II, p. 142
et t. VII, p. 217 (analyse).

24. 1127, environ.

Alexandre de Juliers, évêque de Liège, rappelle dans une charte datée de 1134, la fondation du prieuré de Géronsart lez-Namur, par Albéron I^{er}.

Copie dans le *Cartulaire de Géronsart*, fol. 3, aux archives de l'Etat à Namur. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. V, p. 382. — Galliot, *Histoire de Namur*, t. V, p. 322. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 818. — Wauters, *Table chronologique*, t. II, p. 176 (analyse).

Charte
d'Albéron I^{er}
en 1141 (M^{ss})
Foppens
p. 322

25. 1127. — Liège (?).

Lettre de l'évêque Albéron I^{er} à Pierre, abbé de Cluny, par laquelle il lui demande d'envoyer au prieuré de Bertrée des moines de son monastère en remplacement de ceux qui avaient été envoyés et qui ne venaient pas de Cluny.

Copie dans le *Cartulaire D*, n° 469, archives de Cluny, à la Bibliothèque nationale de Paris. — Bernard et Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. V, p. 352, n° 3999. — Voir ci-après, *Documents*, n° 9.

26. 1123-1128.

Gerbert et sa femme Heldesende, du consentement de l'évêque Albéron I^{er}, donnent un droit de pêche au chapitre de l'église Saint-Paul de Liège, pour être admis dans la confraternité des chanoines et pour la fondation d'une messe qui se dira tous les mardis en mémoire des fidèles trépassés.

Original sur parchemin aux archives de l'église Saint-Paul, à Liège; le sceau en placard est disparu. — Thimister, *Cartulaire de l'église Saint-Paul*, p. 5. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XII, p. 236. — Wauters, *Table chronologique*, t. VII, p. 218 (analyse).

27. 1123-1128. — Cluny (?).

Lettre de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, dans laquelle il rappelle à Albéron I^{er} l'affection que l'abbaye de Cluny porte à l'église de Liège.

Fisen, *Historia ecclesiae Leodiensis*, pars I, p. 215. — Marrier et Du Chesne, *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 793. — Wauters, *Table chronologique*, t. II, p. 147 (analyse).

NUMISMATIQUE (4)

1. Buste à tête tonsurée, presque de face, tenant une crosse de la main gauche : ALBER...

Au revers : Dôme avec nef et tour; à droite, un arbre ou un rameau.

Pièce d'argent pesant 80 grammes.

Revue belge de numismatique, 1884, pl. X, n^o 5.

Collection de M. de Chestret.

2. Buste de face, à tête tonsurée, tenant une crosse de la main droite : ALBER-O-EP-

Au revers : Bâtiment à trois tours, entouré d'un

(1) Baron J. de Chestret de Hanefte, *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances*, pp. 90 et 91, pl. IV, nos 71, 72 et 73, dans les *Mémoires couronnés et Mémoires de savants étrangers*, publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t. L, année 1890.

mur d'enceinte percé d'une porte; la tour du milieu entre deux annelets.

Pièce d'argent pesant 96 grammes.

Revue belge de numismatique, 1853, pl. IV,
n^o 4.

Cabinet de l'Etat belge.

3. Même type, mais avec la crose tournée en dehors : (al) BERO.

Au revers : Arbre : (d) ENARIS.

Pièce d'argent pesant 80 grammes.

Revue belge de numismatique, 1853, pl. IV,
n^o 3.

Cabinet de l'Etat belge.



DOCUMENTS INÉDITS

N^o 1.

Albéron I^{er} tranche un différend qui s'était élevé entre Almanus, prévôt de Saint-Jean et Lambert, avoué de Diepenbeek, à propos d'un droit que ce dernier prétendait lever à Goyer.

1125.

In nomine Sancte et Individue Trinitatis. Notum sit omnibus tam posteris quam presentibus quod ego Albero sancte Leodiensis ecclesie minister indignus, dominis nostris videlicet Almanno preposito sancti Johannis et Lamberto advocato de Tiebege (1) inter se dissidentibus quod idem advocatus in Goei (2) villa sancti Johannis tria obsonia singulis annis exigebat. Prepositus vero hujusmodi exactionem improbare omni se judicio opponebat, diem certam utrisque posui et omnem contentionem que inter eos erat, virga equitatis hoc ordine compescui. Die statuto ventum est in causa sopito omnis pristinae altercationis stimulo, facta et collaudata est ab omni parte hujusmodi compositio ut sufficeret ambobus quicquid inde veritas scabinorum sacramento ammonita testaretur et aliorum de villa assertio. Ammoniti igitur ab utrisque, omnem advocati denominaverunt justiciam et si preter hanc aliquid exigeret, deo et sancto Johanni et fratribus quorum erat prebenda,

(1) Diepenbeek, commune du canton de Hasselt, province de Limbourg.

(2) Goyer, commune du canton de Saint-Trond, province de Limbourg.

faceret injuriam (1). In tribus placitis generalibus, sive in noctibus placitorum, advocato testificati sunt, tertium denarium per omnia et in rebellibus et in inbannitis non minor si ibi non esset haberetur sua justitia. Preterea singulis annis in festo sancti Martini unusquisque mansus duos denarios et duos pullos et duos sextarios avene per manum nuncii prepositi advocato deberet solvere et negligentie culpam nullius esset nisi jus villici exigere et ad sacramentum perducta ad utrumque pertineret condonare vel accipere. Si vero culpa ad emendationem veniret, advocatus suum haberet debitum, de lege vero et banno, duos denarios prepositus, advocatus vero tertium. Huic assertioni veritatis prepositus et advocatus adqueverunt et bannum nostrum super hoc rogaverunt. Et ne hec compositio que facta est inter prepositum et advocatum posteritate aut aliqua occasione posset aboleri, nomina presentium tam nobilium quam ministrorum nostrorum statuimus subnotari et cartam hanc sigilli nostri impressione sigillari. Andreas, prepositus majoris ecclesie, Heinricus, Alexander, Steppo, Emmo archidiaconi, comes Arnulfus de Los et filius ejus Arnulfus, comes Gislebertus de Duraz, comes Hermannus de Salmes, Sigerus de Burne, Cuno de Hers, Lambertus filius Lamberti advocati; ministeriales episcopi: Wedericus dapifer, Warnerus, Othbertus, Gezo, Albertus de Olfei; scabini de Goei: Robertus, Rothardus, Baldricus, Meinardus, Godescalcus et plures alii. Actum est hoc et confirmatum anno dominice incarnationis M^{mo} C^{mo} XX^{mo} V^{to}, indictione III^a, regnante Heinrico romanorum III^{to} imperatore Augusto, anno autem pontificatus nostri tertio. Hoc autem si quis vel mutare vel infringere voluerit auctoritate Domini nostri Jhesu Christi et mea anathema sit.

Original sur parchemin aux archives de l'Etat à Liège, Chartes de Saint-Jean. Le sceau est disparu.

N^o 2.

Albéron I^{er} confirme la donation faite à l'autel Sainte-Marie dans l'église de Huy par Suger, chanoine de cette église.

1125.

In nomine Sancte et Individue Trinitatis. Ego Adelbero gratia Dei Leodiensis episcopus, notum facio omnibus pie et juste viventibus, quoniam Sugerus ecclesie Hoiensis canonicus, cum essem

(1) Il était d'abord écrit: « iuiuriam »; la faute fut ensuite corrigée par un trait oblique sur le premier « u ».

hoii meam presentiam super hac re adiit. Videbat communi peccato tam rectorum quam iudicum ceterorumque hominum non que Dei sed que sua sunt querentium res jure hereditario habitas, res antiquitate possessas ab herede justo ad..... sepe transire, ideoque metuens sibi et heredibus suis super tam varia et tam miserabili conditione et cupiditate hominum, allodium quod habeba..... parte sua pater moriens sibi diviserat, videlicet dimidium ecclesiam sancti Stephani et ei appendentia, scilicet dimidium furnum et unam came..... tertiam, et tria bonuaria terre et dimidium ad altare sancte Marie cujus erat canonicus, mea auctoritate tradidit, hac conditio..... ut Wilendis et heredes ejus quibus ea in hereditate pro salute anime sue dabat singulis annis quatuor denarios in medio martio..... fratrum solverent ac deinceps hereditatem illam liberam et immunem ab omni placito et servitio tenerent, heresque post herede..... census tantum requisitionis daret. Hec itaque traditionis astipulatio ne aliquando quolibet modo infirmari posset, placuit o..... presentes stabant, et testes hujus rei aderant ut cartam inde preciperem fieri et sigillo meo signari et nomina huic rei testimoni..... subnotari quod et feci ut infra apparet. Actum est hoc anno ab incarnatione dominica M^o. C^o. XX^o. V^o. indictione III. Henrico..... quinto regnante, tercio anno mei presulatus, feliciter. Testes : Richardus decanus, Liebertus, Lambertus, Johannes, Hubertus, Franco,..... Lambertus, Bovo. Laici : Tresericus villicus, Reinerus aurifaber, Walterus scabinus, Stephanus Gozelini filius, Stepelinus.

Original sur parchemin dont un morceau manque à droite; le sceau a disparu.

Archives de l'Etat à Liège, Chartes de Neufmoustier.

N^o 3.

Albéron I^{er} confirme la donation faite à l'abbaye de Saint-Laurent par Gérard de Jemeppe, sa femme, son frère et son neveu.

1125.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Ego Adelbero, gratia Dei leodiensis episcopus, notum facio presentibus et futuris ecclesie Sancti Laurentii fidelibus quod Heribrandus abbas ejusdem ecclesie nos interpellaverit coram fidelibus et amicis nostris ut traditionem eleemosine quam Gerardus de Jammapia de terra sive possessionis legaliter ad altare Sancti Laurentii fecerat pro anima sua presenti scripto et nostra auctoritate nostroque sigillo

confirmaremus. Isdem igitur Gerardus per manum Reineri advocati et uxoris sue Gerredis et fratris Godefridi et Lamberti nepotis sui de Bolenceis terram quam in Jammapia in pratis et in sylva et in terra cultili possidebat scilicet IIII bonuaria que in beneficium ab abbate tenebat et IIII bonuaria hereditatis sue de quibus tres solidos et II denarios ecclesie Sancti Laurentii persolvebat et tria bonuaria et jornale allodii et unum servum Theodericum et duas ancillas Gillam et Anam filiam ejus ad altare Sancti Laurentii legitime tradidit. Curtem quoque unam que VI denarios et duos cappones solvit et alterius dimidium curtis sicut eam communiter cum fratre suo Godefrido possidebat et in edificiis et in omnibus aliis usuariis ex integro Sancto Laurentio dedit. De redditibus autem ipsius terre pro voluntate et petitione ipsius Gerardi et Gerredis uxoris ejus ad unum luminare indeficiens ante altare beati Laurentii annuatim decem solidos custodi monasterii et duos solidos fratribus ad refectorem in anniversario Gerardi. Duo quoque solidos in anniversario Gerredis sunt deputati ; cetera cedent in usum fratrum Sancti Laurentii. Quam traditionem sive constitutionem nos autoritate Patris et Filii et Spiritus Sancti et Beate Marie semper Virginis et Sancti Laurentii omniumque Sanctorum confirmamus et eos qui hanc infringere vel ipsam terram tollere voluerint ecclesie anathematizamus et excommunicamus et subjaceant eterne maledictioni cum diabolo et angelis ejus nisi resipuerint et Beato Laurentio et fratribus ecclesie ipsius satisfecerint. Testes vero confirmationis hujus fuerunt : Emmo archidiaconus, Arnulphus Sancti Pauli prepositus, Nicholaus prepositus Sancti Dionysii, Obertus canonicus Sancti Lamberti, frater Gerredis et Obertus filius ejus canonicus Sancti Dionysii et Azelinus ; de ministerialibus nostris, Wedericus et Anelinus. De aliis laicis, Gerardus filius Wazolini Senioris, Wazelinus junior, Wazo filius Gerredis, Hillinus, Lambertus comes, Wazelinus et Lambertus fratres ejus de Moz. De familia Sancti Laurentii Baldricus, Rabbodo de Gladuns (1), Azelinus, Ulricus, Nizo, Ulbertus, Joannes Cordellus et Anselmus filius ejus, Gerardus, Wedericus, Lambertus. Actum Leodii in ecclesia Sancti Laurentii, anno Dominice Incarnationis MCV (2), indictione III, imperante Heinrico III, anno regni ejus vicesimo.

Armand de FRAITEURE par ordonnance de la Courte.

Copie dans le *Liber primus chartarum Sancti Laurentii*, fol. IX v^o, au Séminaire épiscopal de Liège.

(1) Glons.

(2) Cette date a été sans aucun doute mal écrite par le copiste : c'est MCXXV qu'il faut lire, quoique, dans le *Liber* même, en marge et d'une

N° 4.

Albéron I^{er} confirme la donation faite par Walter de Trognée à l'église de Saint-Pierre à Incourt. Vidimus délivré par le doyen et le chapitre de cette église, en 1243.

1125.

Henricus Dei gratia decanus totumque capitulum Ayncurien-
sis (1) ecclesie, universis presentes litteras inspecturis salutem in
domino. Noveritis quod nos cartam habemus hujusmodi conscrip-
tam in hac forma.

In nomine domini nostri Jhesu Christi. Ego Albero Dei ordi-
nante gratia Leodiensis episcopus, notum facio presentibus et
futuris omnibus Christi ecclesie fidelibus quod Walterus de Tru-
dineis liber homo pro sua suorumque salute tradidit libera dona-
tione per manum Godefridi ducis ad altare sancti Petri in Aiuncurt
partem predii quod habebat in Veldunt et est in comitatu Hoyensi
scilicet quadrantem terre solventem annis singulis solidos quinque
et tria bonuaria decem et octo denarios solventia, ancillam quoque
sue ingenuitatis Bezelam cum omnibus posteris. Cujus videlicet
elemosine advocatia justicie ecclesiastice omnino reliquit liberam.
Quod si pro cujuslibet elata et contumaci presumptione compri-
menda secularis quoque potestas fuerit adhibenda, legitimus
altaris sancti Petri advocatus, pro justicia facienda erit potissimum
interpellandus. De cetero traditam sibi elemosinam beati Petri
ecclesia securo et quieto jure eternaliter possidebit, absque omni
inquietudinis molestia. Quod nos Dei auctoritate confirmantes
pariter et nostra, cartam hanc pro testimonio veritatis conscribi
jussimus et nostri eam impressione sigilli signavimus, testes que
ingenuos tam de clericis quam de laicis adhibuimus, dampnantes
et eterne maledictionis jaculo ferientes eos qui quovis malignitatis
ingenio ecclesiam sancti Petri inquietare presumpserint et de
tradita sibi elemosina vim aut fraudem fecerint. Testes fuerunt de
archidiaconibus (2) : Andreas prepositus, Alexander, Almannus,
Stepho, Emmo et alii multi ex clero Sancti Lamberti. De laicis :

écriture postérieure, il soit écrit 1127, date acceptée par M. Daris, dans
son analyse de ce *Cartulaire* (*Bulletin de la Société d'art et d'histoire
du diocèse de Liège*, t. II, p. 217). La date de 1125 concorde avec l'année
de l'indiction.

(1) Incourt, commune de l'arrondissement de Nivelles, province de
Brabant.

(2) *Sic.*

+

Godefridus comes Namucensis et Albertus filius ejus, Willelmus de Hunafia, Adelo de Mosen, Henricus et Theodericus de Alcoche, Erembertus de Rues et alii multi. Actum anno ab incarnatione domini M^o C^o XXV^o, indictione III^a, imperante Henrico V^o, anno regni ejus XVIII^o.

Hujus igitur veritatis impressionem nos omnes attestamur et sub maledictione litteris istis impressa prohibemus ne quis dicat vel faciat quod in prejudicium et lesionem ecclesie nostre cedat. Ut autem hec omnia rata, firma et manifesta fiant omnibus, presentes litteras sigilli nostri impressione dedimus roboratas. Actum anno Domini M^o CC^o XLIII^o, feria V^a proxima post inventionem sancte Crucis.

Copie dans le *Cartulaire de l'abbaye d'Alne*, fol. 179, aux archives de l'Etat à Mons.

N^o 5.

Albéron I^{er} confirme la donation faite à l'abbaye de Saint-Hubert par Godefroid, duc de Bouillon, du prieuré de Saint-Pierre et de l'église de Sensenruth.

1126, avant le 13 septembre.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Notum sit omnibus sancte matris ecclesie filiis ducem Godefridum tradidisse in manus Theoderici, abbatis de Sancto Huberto, ecclesiam Beati Petri, ante Bullon (1) sitam ut, expositis canonicis, monachos ibi locaret, ibique in prebendam eorum contulisse ecclesiam de Sansenriu (2) cum omnibus appenditiis suis, ob anime sue remedium. Quam traditionem, ego Albero, gratia Dei leodiensis episcopus, roboravi et legaliter confirmavi et, consilio fidelium meorum clericorum et laïcorum sic ordinavi, eterni consideratione premii :

Unam tantum personam conciliis responsalem abbas praesentabit, que eum et monachos Deo ibi servientes expediet de omni jure et servitio episcopali, archidiaconali et parochiali. Propter quod et abbas dabit ei tertiam partem decime predictae parochie, et tertiam partem nummorum manui ejus, dum sacra celebrat, oblatorum; tertiam quoque partem oblationum in nuptiis et purificationibus mulierum, et omnes oblationes confessionum. In elemosinis morientium, quod ei a moriente vel ejus consanguineis denominatum

(1) Bouillon.

(2) Sensenruth, commune de l'arrondissement de Neufchâteau, province de Luxembourg.

fuerit, habebit, nisi forte, ad suam meliorandam, elemosinam monachorum minorari fecerit; quod si deprehensum fuerit, in arbitrio monachorum erit; si utrasque elemosinas communes faciant, ut inde duas partes retineant et illi tertiam tribuant. Si quis allodium aut familiam ecclesie dimiserit, monachorum erit.

His itaque supradictis persona responsalis contenta sit. Reliqua omnia ad victum et vestitum monachorum constitui, astante et laudante Steppone, archidiacono ejusdem loci, canonicis etiam laudantibus adhuc tunc ibi Deo servientibus, in presentia domini Andree, prepositi, et Alexandri, archidiaconi et multorum clericorum et laicorum.

Hanc autem constitutionem nostram nequis temerarius deinceps audeat infringere, placuit nobis presenti scripto et sigillo confirmare, et insolubilis anathematis interpositione, et eorum qui interfuerunt subscriptione. Signum Andree, prepositi. S. Stepponis, archidiaconi. S. Alexandri, archidiaconi. S. Johannis, archidiaconi. S. Dodonis, archidiaconi. Signum Reimbaldi, prepositi Sancti Johannis. S. Arnulphi prepositi Sancti Pauli. S. Guillelmi de Melin.

Actum anno ab Incarnatione Domini M^oC^oXX^oVI^o, indictione III^a, anno primo Lotharii tertii.

Original aux archives de l'Etat à Arlon, Chartes de Saint-Hubert.

N^o 6.

Albéron I^{er} confirme à l'abbaye de Saint-Hubert la possession de l'église de Jehonville qu'il lui a donnée (1).

1126.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Noverint omnes presentes et futuri quod ego Albero, Dei gratia Leodiensis episcopus, presbiteratum et ecclesiam Sancti Maximini de Jonvilla (2) prope Palisolum (3), cum omnibus appenditiis suis et bonis, Theoderico, abbati de Sancto Huberto, suisque successoribus in perpetuum commisi et presenti scripto confirmavi; ea ratione ut que episcopalis juris sunt abbas per se expediat, que vero archidiaconalis et ad curam pertinent animarum, per vicarium suum ad hoc instituendum expleat.

(1) Cette donation avait eu lieu trois ans auparavant.

(2) Jehonville, commune de l'arrondissement de Neufchâteau, province de Luxembourg.

(3) Paliseul.

Actum Leodii, astantibus et consentientibus Steppone archidiacono loci et fidelibus meis, anno gratie M^oC^oXXVI^o, indictione IV, anno I^o Lotharii tertii.

Signatura ALBERONIS episcopi.

Signatura WILHELMI MELLIN.

Signatura STEPPONIS, archidiaconi.

Original sur parchemin, avec le reste d'un sceau, aux archives de l'Etat à Arlon, Chartes de Saint-Hubert.

N^o 7.

*Albéron I^{er} confirme la fondation de l'église
Sainte-Marie-Madeleine à Castert près de Maestricht.*

1126.

In nomine Sancte et Individue Trinitatis. Noticie simul et memorie tam posteriorum quam presentium commendamus, quod ego Albero sancte leodiensis ecclesie Dei gratia dictus episcopus pie devotionis affectu beatissime Marie Magdalene memoriam amplexatus, quanto potui decore venerationis eam adornare studui, statuens videlicet in generali synodo sollempnitatem ipsius tam a clero quam a populo per totum episcopatum nostrum festiva celebritate deinceps observari, auctoritate ipsius domini qui ubicumque predicatum est evangelium et quod ipsa fecit in memoriam sui voluit annuntiari. Non multo post eodem fere anno, frater quidam, Bovo nomine, ejusdem Dei amatricis et converse devotus et humilis imitator et servus, cupiens existere ad nos venit, locumque sibi dari petiit ubi sancte ipsius posset oratorium construere quo cum aliis si quos sibi vellet Deus adjungere pro peccatis suis et nostris sancte penitentis exemplo pedes Domini lacrimis rigare capillis mereretur extergere et deosculari cotidie ceteraque sacrificia justicie Deo suppliciter offerre. Quam petitionem ego non invitus accipiens pro dilectione dilectricis Christi predicto fratri presbitero concessi de monte qui dicitur Castris (1) duo bonuaria ad construendam ecclesiam et alias mansiunculas inibi Deo servituris necessarias et usum quem ex eodem loco in silva, in pascua possent habere permisi. Bonis igitur principiis successum habentibus posito ibi oratorio pro ut novus et pauper adhuc incola poterat idem frater mansum unum adjacentis terre qui a planitie montis per

(1) Castert, dépendance de Lanaye, canton de Sichen, province de Limbourg.

declivia porrectus in medio mosa (1) terminatur de libero allodio acquisivit et per manum meam sancte Marie ibidem delegari fecit. Preterea bonuarium unum de terra sancte Marie Trajecti predicatus frater legitime acquisitum ad memoratum locum contulit, unde preter sex denarios ad censum nullum alium prorsus respectum debebit. Ego quoque VI diurnalia de censuali terra mea ibidem contradidi censumque remisi, totumque locum sub episcopali manu et tutela constituens, ab omni exactione prorsus immunem et liberum fore decrevi communi assensu et iudicio clericorum et laïcorum optimatum meorum banno et sigillo episcopali confirmavi, domino Alexandro ejusdem parochie archidiacono astipulante et ob amorem et honorem ejusdem beatissime peccatricis devoto assensu eandem libertatem loci prorsus annuente. Hujus rei testes sunt : Andreas prepositus, Idem Alexander archidiaconus, Steppo, Johannes, Elbertus, Dodo, Rainerus, archidiaconi ; Arnulfus prepositus de sancto Paulo, Johannes, Heinricus, Reimbaldus, Nicholaus, Liescelinus, Eppo, canonici ; Dux Godefridus comes Namucensis, Godefridus, Gozewinus, Otto, Lambertus, Arnulfus, Gislebertus, Herimannus comites ; Wigerus advocatus, Reinerus frater ejus, Wilelmus advocatus ; De familia : Teodericus de ponte, Wedericus de prato, Lambertus de Hoio et Arnulfus frater ejus, Warnerus de Corbechei, Warnerus de Nivella, Everardus frater ejus. Actum est hoc anno dominice incarnationis M^o. C^o. XXVI, indictione IIII, sedente apostolico Honorio, domno Alberone leodiensium episcopo, electo in regem Lotharium Liutdegero duce saxonie nomine et potestate mutata. Si quis hoc statutum nostrum infringere et predictum locum sancte Marie Magdalene in aliquo calumpniari temptaverit, anathema sit maranatha.

Original sur parchemin avec un sceau en cire jaune, dont la moitié supérieure a disparu. On lit encore : O GRA LEODIE Archives de l'Etat à Liège, Chartes de Saint-Jacques. Au dos de la charte, on lit : « Littera fundacionis cappelle de Castris. »

Copie très exacte dans Vanden Berch, fol. 74, *Manuscrit n^o 188* de la Bibliothèque de l'Université de Liège ; il décrit ainsi le sceau : « une figure assise en sa cheere tenante en sa dextre un baton, le sommet est rompu, à gauche un livre ouvert. » Légende : † ALBERO. GRA. DI. LEO-DIENSIS. EPISCOPVS.

(1) La Meuse, qui passe au pied de la colline de Castert ; c'est près de ce « mansus » que fut bâtie l'église dédiée à sainte Marie-Madeleine.

N° 8.

*Lettre d'Albéron I^{er} à l'abbé de Cluny pour lui demander
d'envoyer à Bertrée des moines de son monastère (1).*

1124-1127.

Ego quoque Albero, gratia Dei Leodiensis episcopus, vestram paternitatem et fratrum Cluniacensium venerabilem saluto contentum, meque vestris orationibus commendo et ut me vestrum fidelem accipiatis deprecor. Pro quibus autem filius noster Walterus ad vos cum litteris suum mittit nuntium, necesse est ut solliciti sitis, scilicet ut ad nostras partes monachos tales dirigatis, in quibus bonus odor sancte religionis et humilitatis atque caritatis redoleat. Nam quos prior Cossiaci misit, tanquam ex vestra parte, multum dissimiles sunt ab illis conversatione et moribus, quos aliquando de vestro cognovimus ordine. Ego autem, sicut vester fidelis, eorum ero adjutor in quibus voluerint, et vos de quibus mihi mandaveritis libenter faciam, prout possibile fuerit. Valet.

Original sur parchemin à la Bibliothèque nationale de Paris, Chartes de Cluny, n° 234. Cette pièce se trouve à la suite d'une lettre de Walter de Trognée concernant le même sujet; le sceau de l'évêque manque.

Bernard et Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. V, p. 337, n° 3977.

N° 9.

*Seconde lettre d'Albéron I^{er} à Pierre, abbé de Cluny,
concernant le prieuré de Bertrée.*

1127.

A[dalbero], Dei gratia Leodiensis episcopus, P[etro], reverentissimo abbati Cluniacensis monasterii universisque ejusdem congregationis fratribus, salutem in Christo. Noverit utique reverenda vestra dilectio, quod dominus W[alterus] de Trudigneis (2), postpositis omnium ecclesiarum nostrarum religiosi viris, tam canonicis quam monachis, ad famositatem vestri nominis vestraeque

(1) Cette lettre et la suivante n'ayant été imprimées que par Bernard et Bruel, nous les donnons *in extenso*.

(2) Walter de Trognée; cf. *Regeste*, nos 6, 7 et 15.

religionis aspiravit, vobisque ecclesiam de Bertreis, quam in allodio suo sitam liberaliter possedit, cum omnibus appendiciis suis liberam ab omni jure legaliter tradidit, sub hac videlicet conditione, ut nulli cellæ aut ecclesiæ, nisi Cluniacensi esset obnoxia, nec alicui nisi vobis de aliquo negotio vel obedientia responderet, atque ad perpetuum hujus privilegii suæque liberalitatis (1) monumentum, annuatim aureum nummum Leodiensis monetæ ecclesiæ Cluniacensi persolveret. Gaudebat igitur in spem adductus maximam eandem ecclesiam possessionibus ac religione in brevi quammaxime multiplicandam, quam et vivendo possederat et mortuus eandem se possessorum perenniter in Domino sperabat. Verum aliter quam ratus esset provenit. Ecce enim post prædictam traditionem jam quatuor anni exacti sunt, necdum aliquem idoneum procuratorem ad predictam ecclesiam stabiliter ibi mansurum direxistis; sed alii, nescio de quibus aliis locis confuse succedentes, subtractisque ecclesiasticis sumptibus ac rebus ibi pertinentibus recedentes, eam ad ultimum viduam ac pene desolatam reliquerunt, pro dolor! Unde religionis vestræ sanctitas blasphematur. Cum summa igitur diligentia vobis mando ac fideliter obsecro, quatinus idoneum aliquem procuratorem ad predictam ecclesiam dirigatis, et, sicut dignum est, studiosius solito eam incolatis et excolatis, ut Dei gratiam et nostrum consilium et auxilium habere valeatis. Præsertim etiam ego et ipse Walterus unanimiter obsecrando vobis mandamus, ut sicut cartam hujus traditionis per bannum confirmavimus in generali synodo, ita etiam et vos eandem, ut inconvulsa permaneat, confirmetis in vestro capitolio; aut certe, si propter importunitates aliquas eandem ecclesiam retinere negligitis, obnixè petimus ut sicut eam liberam de manu domini Walteri suscepistis, ita et liberam eidem W. restituatis: quatinus per nostram providentiam visitationis consolatione relevetur, et ad laudem et honorem omnipotentis Dei studiosius incolatur. Valete.

Copie dans le *Cartulaire D*, n° 469, *Archives de Cluny*, à la Bibliothèque nationale de Paris.

Bernard et Bruel; *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. V, p. 352, n° 3999.

(1) Le manuscrit porte « *libertatis*. »